



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des affaires juridiques  
et institutionnelles**

Pôle des affaires juridiques

Affaire suivie par  
[daji.delegations@utoulouse.fr](mailto:daji.delegations@utoulouse.fr)

Décision n°2026\_OR\_032



**Délégation de signature**

## LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2 et R.719-79 ;  
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;  
Vu la nomination de Monsieur Clément Varenne en tant que directeur opérationnel de l'école des docteurs au sein du domaine formation et vie universitaire (DFVU) de l'Université de Toulouse.

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Monsieur Clément Varenne, directeur opérationnel de l'école des docteurs au sein du DFVU, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

#### 1.1 Domaine financier

Centre de responsabilités budgétaires	Centre financier
N2_203 D.FVU	203D01 ECOLES DES DOCTEURS

- engagements juridiques de dépenses de fourniture, de service, de travaux, de personnel (vacations et heures complémentaires) et de mission, inférieurs à 50 000 €HT par acte, après vérification de la disponibilité des crédits et de la régularité de l'achat pour le centre de responsabilités budgétaires ci-dessus ;
- certifications et liquidations du service fait (états de frais de déplacement, factures, état des heures complémentaires et vacations) de ce même centre de responsabilités budgétaires ;
- certifications de l'acquisition du droit pour les recettes de ce même centre de responsabilités budgétaires.

#### 1.2 Domaine de la gestion des personnels

- actes concernant les personnels fonctionnaires, contractuels et auxiliaires affectés à l'école des docteurs excepté ceux dont le directeur opérationnel est personnellement bénéficiaire :

- les ordres de mission des personnels placés sous son autorité ;
- les autorisations d'absence et de congés annuels des personnels placés sous son autorité ;
- les vérifications et constatations de l'exécution du service fait (heures et obligations de service) ;
- les conventions de stage et d'accueil dans l'école des docteurs ;
- les actes relatifs à la gestion des horaires, des plannings de travail et des modalités de travail.

## Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

## Article 3

Toute subdélégation de signature est prohibée.

## Article 4

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de l'école des docteurs et sur le site internet de l'université.

## Article 5

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 02/04/2026

La déléguante,  
La présidente de l'Université de Toulouse,

Odile Rauzy

La Présidente,  
Odile RAUZY



Le délégataire,  
Le directeur opérationnel de l'école des docteurs,

Clément Varenne



✓ Certifié par  yousign